

NOTE DE PLAIDOYER :

Pour la sécurisation et la réhabilitation des sites miniers dégradés dans la Commune Rurale de Naréna

À l'Attention de Monsieur le Sous-Préfet de la Commune Rurale Naréna

Monsieur le Sous-Préfet,

Dans le cadre des activités du Projet SOS ENVIRONNEMENT MALI, une mission d'analyse environnementale a été conduite dans la Commune Rurale de Naréna, notamment dans les localités de Naréna, Sebekourani et Bayan, zones affectées par les activités minières.

Cette mission, réalisée par un ingénieur environnementaliste, a permis de constater une dégradation avancée de l'environnement, résultant principalement de l'abandon de sites miniers non réhabilités.

1. Principaux constats

Les observations de terrain et les analyses environnementales ont mis en évidence :

- La présence de fosses minières ouvertes, de sols fissurés et instables, constituant un danger permanent pour les populations et le bétail ;
- Une stagnation d'eaux polluées sur plusieurs sites, favorisant les risques sanitaires et l'envasement des zones agricoles ;
- Une pollution de l'air par les poussières (PM2.5 et PM10), particulièrement élevée à Bayan et Sebekourani ;
- Une dégradation des pistes rurales, notamment sur l'axe Sebekourani – Bayan, compromettant la circulation et la sécurité des usagers.

2. Enjeux pour l'administration locale

Ces situations représentent :

- Un risque sécuritaire immédiat pour les communautés ;
- Une menace pour la santé publique ;
- Une perte de terres agricoles et pastorales ;
- Une non-conformité aux dispositions du Code Minier (Loi n°2023-040) et du Code de l'Environnement.

3. Recommandations prioritaires

Tenant compte des limites budgétaires de l'administration territoriale, le présent plaidoyer vise prioritairement à solliciter l'appui institutionnel de la Sous-Préfecture afin de faciliter la mobilisation d'acteurs capables d'accompagner techniquement et financièrement la mise en œuvre des actions.

À cet effet, il est recommandé :

1. D'engager des actions urgentes de sécurisation des sites miniers abandonnés (balisage, restriction d'accès, comblement des fosses) ;
2. De sensibiliser et responsabiliser les exploitants miniers conformément au Code Minier ;
3. De mobiliser des partenaires potentiels, notamment :
 - ✓ sociétés minières opérant ou ayant opéré dans la zone (RSE) ;
 - ✓ ONG environnementales nationales et internationales ;
 - ✓ projets et programmes de développement ;
 - ✓ acteurs privés et personnes ressources ;
4. De promouvoir des actions communautaires de reboisement et de restauration des sols ;
5. D'apporter un appui institutionnel formel facilitant la coordination et la mise en œuvre.

4. Appel à l'action

Monsieur le Sous-Préfet, votre autorité et votre leadership local sont essentiels pour prévenir les accidents, protéger les populations et engager une dynamique de réhabilitation durable des sites miniers dans la Commune Rurale de Naréna.

Le présent plaidoyer ne sollicite pas un appui financier direct de la Sous-Préfecture, mais plutôt un accord formel et un accompagnement institutionnel afin de faciliter la mobilisation des partenaires et la coordination locale des actions.

Nous restons entièrement disponibles pour toute information complémentaire ou appui technique.

Veuillez agréer, Monsieur le Sous-Préfet, l'expression de notre haute considération.

5. Signatures des personnes ressources

Les soussignés appuient sans réserve les recommandations de cette note :

Nom et prénom	Qualité/Titre	Signature

Béguelé CISSOUMA
Ingénieur environnementaliste
Projet SOS ENVIRONNEMENT MALI
Naréna, Janvier 2026